

Mise à jour sur les opérations du HCR en Europe

A. Analyse de la situation, y compris les nouveaux développements

L'Europe abrite environ 18,7 millions de personnes déplacées de force et d'apatrides (16 % du total mondial), y compris 11,8 millions de réfugiés, 1,5 million de demandeurs d'asile, 5 millions de déplacés internes et quelque 440 000 personnes apatrides¹. Les pays européens et l'Union européenne fournissent des financements humanitaires considérables et jouent un rôle important dans les questions critiques en matière de sécurité mondiale et le régime international de protection des réfugiés. Le HCR coopère avec les États européens pour promouvoir la protection et les solutions, mais aussi pour peser sur les discussions relatives à l'asile et à la politique migratoire. Deux principales situations impliquant des déplacements : celle en République arabe syrienne et celle en Ukraine, continuent à façonner le paysage politique et opérationnel de la région.

En Ukraine, la poursuite des hostilités et le début des rudes conditions hivernales ont exacerbé les besoins humanitaires. En 2025, l'intensification des combats et des attaques aériennes sur les infrastructures critiques a entraîné un grand nombre de décès parmi les civils et de nouveaux déplacements, ce qui continuera d'avoir une influence sur l'environnement opérationnel et en matière de protection en 2026. Au moins 2 600 civils ont été tués l'année dernière, ce qui représente le nombre le plus élevé de décès de civils depuis 2022. Les attaques systématiques de la Fédération de Russie contre les infrastructures énergétiques de l'Ukraine depuis le début de l'hiver ont eu d'importantes répercussions sur l'approvisionnement en énergie, en chauffage et en eau du pays. Ces perturbations ont provoqué des coupures prolongées dans un contexte de températures glaciales, aggravant encore les conditions pour la population civile, particulièrement dans les zones urbaines. Selon les estimations du Plan de réponse aux besoins humanitaires de 2026 pour l'Ukraine, 10,8 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire à l'intérieur des frontières du pays, dont une grande partie a déjà connu des déplacements répétés.

Le HCR fait partie des acteurs humanitaires les plus importants en Ukraine. Il œuvre au sein de la réponse interinstitutions des Nations Unies en appui au Gouvernement et aux autorités locales afin de fournir une assistance vitale. Dans le même temps, l'Organisation assiste les communautés touchées par la guerre dans leur relèvement, aide les personnes déplacées à rechercher des solutions durables et promeut une réintégration pérenne, en particulier pour des retours finaux et librement consentis de réfugiés.

En décembre 2025, la guerre en Ukraine avait déplacé environ 9,6 millions de personnes, y compris 5,9 millions de réfugiés enregistrés à l'échelle mondiale. Parmi ceux-ci, environ 5,3 millions se trouvent en Europe, où les États continuent de faire preuve de solidarité par la fourniture d'une protection temporaire et d'un soutien à l'inclusion dans les systèmes nationaux. Toutefois, sur fond de réductions budgétaires de grande ampleur, continuer à soutenir les réfugiés et les communautés d'accueil s'avère de plus en plus difficile, les besoins s'accroissant avec le déplacement prolongé. Si la plupart des réfugiés ont toujours l'intention de rentrer en Ukraine lorsque les conditions le permettront, la poursuite des hostilités et des préoccupations concernant l'accès au logement, à l'emploi et aux services de base demeurent des obstacles de taille au retour. Dans ce contexte, le HCR salue la décision de l'Union

¹ Refugees Data Finder (Outil de recherche de données sur les réfugiés) du HCR

européenne de prolonger la protection temporaire pour les réfugiés ukrainiens jusqu'à mars 2027, ainsi que l'engagement de celle-ci à opérer une transition coordonnée et fondée sur les droits vers des solutions alternatives par la suite. La récente adoption par l'Union européenne de recommandations concernant un cadre commun de transition constitue un jalon important de ce processus.

En République arabe syrienne, les événements de décembre 2024 ont poussé de nombreux réfugiés syriens à entreprendre un retour librement consenti depuis les pays voisins. Au 31 décembre 2025, environ 556 000 Syriens s'étaient rapatriés de manière librement consentie depuis la Türkiye seulement, qui continue d'abriter généreusement 2,3 millions de réfugiés syriens. Le HCR a suivi le rapatriement volontaire depuis la Türkiye de plus de 440 000 Syriens et a fourni une assistance en espèces à quelque 25 000 rapatriés volontaires par l'intermédiaire d'un programme lancé en octobre 2025 et qui se poursuivra tout au long de l'année 2026. Toutefois, malgré des évolutions positives en République arabe syrienne, des difficultés et des incertitudes importantes demeurent. Les rapports faisant continuellement état d'incidents de sécurité dans certaines zones et d'un accès limité aux services de base découragent de nombreux réfugiés d'envisager leur rapatriement à court terme.

Les mouvements mixtes le long des voies maritimes de la Méditerranée et du nord-ouest de l'Afrique vers l'Europe ont diminué de 22 % en 2025, principalement en raison d'un déclin des arrivées en Grèce et aux îles Canaries (Espagne). Néanmoins, l'échelle des mouvements est demeurée importante, plus de 155 000 arrivées ayant été enregistrées. La voie maritime de la Méditerranée centrale vers l'Italie et Malte demeure la plus active, avec 66 300 arrivées enregistrées en Italie en 2025, des chiffres essentiellement similaires à ceux de 2024. Les arrivées depuis la Libye en Crète (Grèce) ont augmenté pour atteindre près de 20 000 personnes, en majorité soudanaises. Le fait que celles-ci aient de plus en plus recours aux itinéraires de la Méditerranée orientale et occidentale reflète les effets cumulés du conflit au Soudan. Les traversées de la mer le long de la voie maritime de la Méditerranée occidentale continuent à évoluer, avec une hausse notable des arrivées depuis l'Algérie aux îles Baléares (Espagne) et 454 arrivées de Soudanais à Ceuta (Espagne) via le Maroc. Les mouvements mixtes via la Manche ont dépassé un record de 41 000 arrivées au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Ces tendances reflètent des facteurs de déplacement persistants et soulignent la nécessité de mettre en place des réponses complètes et axées sur la protection le long de tous les itinéraires.

La situation financière difficile continue d'influer fortement sur la présence et la réponse du HCR en Europe, provoquant la réduction ou la résiliation de 75 % de l'ensemble des accords de partenariat l'année passée, la non-reconduction de plus de 500 postes et une baisse significative de l'empreinte opérationnelle dans plus de 10 pays. Ces mesures ont eu des répercussions sur la fourniture de l'aide, menaçant les gains liés à la localisation et réduisant la capacité de l'Organisation à s'engager le long des itinéraires de mouvements mixtes et à coopérer avec les organisations régionales. Néanmoins, dans les zones caractérisées par une moindre présence, elle maintient sa capacité à répondre aux besoins de court terme et à mettre en œuvre des activités requises au titre de son mandat au fur et à mesure de la disponibilité du financement.

B. Progrès et défis par domaine d'impact en 2025 et plans pour 2026

Créer un environnement de protection favorable

Le Pacte de l'Union européenne sur la migration et l'asile atteindra un jalon en juin 2026, avec l'entrée en vigueur de nouvelles règles régissant le système d'asile européen commun. En préparation, le HCR fournit aux institutions et aux États membres de l'Union européenne une assistance technique pour appuyer la mise en œuvre complète du pacte ainsi que des outils pour gérer les systèmes nationaux d'asile, y compris au cours des périodes de pression migratoire. Il est essentiel que l'implémentation du Pacte donne lieu à des garanties efficaces en matière de protection, notamment des procédures d'asile équitables, un respect du non-refoulement, des conditions d'accueil dignes conformément au droit international et de l'Union européenne et des retours pour les personnes n'ayant pas besoin de protection internationale, préservant ainsi l'intégrité du système d'asile.

Le HCR continue à coopérer avec les États pour mettre au point des options politiques légales afin de remédier aux défis qu'ils rencontrent en raison des mouvements mixtes et secondaires vers l'Europe, tout en cherchant à atténuer les risques auxquels sont exposés les réfugiés et les migrants le long du voyage et à préserver l'accès à l'asile en Europe. Il encourage à soutenir l'approche axée sur l'ensemble de l'itinéraire dans les pays d'origine, d'asile, de transit et de destination pour combattre de manière efficace les causes profondes des mouvements irréguliers et développer les voies régulières qui offrent des alternatives aux voyages dangereux et contribuent au partage des responsabilités.

L'instrumentalisation des personnes en déplacement, y compris les réfugiés et les demandeurs d'asile, demeure un domaine de préoccupation. Le HCR a condamné de manière répétée les actes qui forcent, encouragent ou facilitent les mouvements vers d'autres pays, ceux-ci exposant les personnes à de graves risques et exacerbant leurs souffrances. Tous les États doivent garantir l'application du droit international des réfugiés et du droit relatif aux droits humains, y compris le droit de demander l'asile et d'en jouir pour fuir les persécutions, l'accès à des procédures justes et efficaces, le respect du principe de non-refoulement ainsi que leur droit de se rapatrier volontairement dans leur pays d'origine.

Si la protection temporaire des réfugiés ukrainiens par l'Union européenne a été prolongée jusqu'en mars 2027, des efforts concertés seront nécessaires en 2026 pour assurer la transition vers d'autres cadres juridiques. Le HCR appuiera l'Union européenne et les États d'accueil pour garantir l'adoption d'une approche coordonnée et axée sur les droits. Des informations claires et accessibles seront essentielles pour permettre aux réfugiés de prendre des décisions quant à leur éventuel rapatriement. Le HCR mettra à disposition des orientations impartiales par l'intermédiaire de plate-formes en ligne, y compris « Ukraine is home », le Centre régional de contact qui propose des lignes d'assistance téléphonique gratuites, et un soutien psychologique et juridique. L'Organisation continue à plaider en faveur d'une approche souple vis-à-vis des visites temporaires en Ukraine qui éclairent les décisions concernant le rapatriement, mettant en avant l'importance de préserver entre temps le statut juridique des réfugiés dans les pays d'accueil.

Réaliser les droits dans des environnements sûrs

En 2025, le HCR a fourni plus de 1 254 000 services plurisectoriels aux déplacés internes et aux personnes touchées par la guerre en Ukraine. Plus de 594 000 personnes ont bénéficié d'une protection, d'une aide psychologique ou d'un soutien juridique et psychosocial ; 98 500 personnes ont reçu des articles essentiels ; 333 400 personnes ont bénéficié d'un soutien en espèces ; 203 000 personnes ont reçu un abri d'urgence et 25 000 personnes ont accédé à des services dans des sites collectifs. La réponse d'hiver du HCR pour les personnes vivant dans les régions proches de la ligne de front de l'est et du nord de l'Ukraine s'inscrit dans un plan de réponse interinstitutions plus large des Nations Unies qui complète les efforts du Gouvernement. Jusqu'à maintenant, plus de 200 000 personnes ont accédé à des services plurisectoriels, 23 000 personnes ont recouru à l'aide pour l'isolation des logements, et 178 000 personnes ont reçu une assistance en espèces hivernale de la part de l'Organisation. Le suivi post-distribution de la réponse d'hiver de 2024-2025 montre que les bénéficiaires considèrent de manière constante l'assistance en espèces comme la forme d'aide la plus utile.

Le HCR continue à appuyer les réponses dirigées par les gouvernements dans les pays accueillant des réfugiés, y compris par la coordination du Plan de réponse régionale pour la situation en Ukraine. En 2026, le plan mobilisera 190 partenaires dans 10 pays voisins afin de soutenir la poursuite des efforts de protection, particulièrement pour les personnes les plus vulnérables, et l'inclusion dans les systèmes nationaux. La réponse se centrera sur l'accès au statut juridique, aux droits et aux services ainsi que sur la remédiation aux vulnérabilités dans les domaines de la protection, de la santé, de l'éducation, de l'inclusion et de la cohésion sociale. Constituant la dernière année du Plan de réponse régionale, 2026 sera critique pour assurer la pérennité de la réponse, la consolidation et la transition des mécanismes de coordination vers les gouvernements et la société civile, le cas échéant. En 2025, le Plan de réponse régionale n'a été financé qu'à hauteur de 33 %, menaçant la fourniture des services et la capacité de fonctionnement des organisations locales et dirigées par des réfugiés.

Les évolutions en République arabe syrienne après décembre 2024 ont transformé la dynamique en matière de protection et de solutions pour les réfugiés syriens. Le HCR poursuit sa coopération avec les gouvernements d'accueil pour appuyer les décisions de retour éclairé

et librement consenti par les réfugiés syriens, tout en assurant la poursuite de l'accès à la protection et à l'assistance internationales pour les personnes qui en ont besoin. L'Organisation continuera à fournir des informations sur le pays d'origine, des orientations juridiques et une aide psychologique ainsi qu'à assurer un engagement opérationnel, tout en mettant en avant l'importance d'éviter les mouvements prématurés qui pourraient compromettre les perspectives de réintégration ou placer une pression inutile sur les capacités locales en République arabe syrienne.

Responsabiliser les communautés

La violence à l'encontre des femmes et des filles demeure une préoccupation de premier ordre dans l'ensemble de la région, particulièrement compte tenu du fait que celles-ci représentent une part importante des personnes réfugiées et déplacées internes ukrainiennes. En 2025, plus de 11 000 personnes ont accédé à des services de prévention de la violence et de réponse à celle-ci. Plus de 18 000 personnes ont bénéficié d'initiatives d'atténuation des risques et de sensibilisation, tandis que 1 100 femmes et filles ont participé à des programmes sur la responsabilisation et les compétences psychosociales. Les efforts de protection communautaire ont permis de consolider 58 organisations dirigées par des réfugiés ou des femmes via des programmes de mentorat personnalisé, de financement et d'appui pour renforcer les services sûrs, inclusifs et centrés sur la victime au sein de leurs communautés et des autorités locales en Espagne, en Pologne, en République de Moldova et en Ukraine.

La santé mentale et le soutien psychosocial sont essentiels pour la dignité, l'inclusion et les solutions durables, or des besoins critiques subsistent dans toute l'Europe. En 2025, le HCR a animé 100 000 consultations de santé mentale et de soutien psychosocial pour les personnes déplacées de force et apatrides. L'Organisation continue de renforcer les systèmes nationaux et les capacités des partenaires par des formations ciblées et des approches communautaires transversales. Les bonnes pratiques régionales ont inclus des formations influencées par les traumatismes en Irlande ainsi que des formations aux interventions psychologiques évolutives dispensées à plus de 100 prestataires de services de santé mentale et de soutien psychosocial en Bulgarie, en Italie, en Roumanie et en Ukraine.

Le HCR continue à garantir la redevabilité envers les populations affectées via le Centre régional de contact et d'autres plate-formes numériques, qui permettent l'accès à des informations opportunes dans le temps et à des services de protection à distance et donnent la possibilité de faire des retours d'information. En 2025, le Centre régional de contact a été élargi à l'Azerbaïdjan, au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, à la Slovaquie et à la Slovénie, tandis que de nouveaux opérateurs arabophones ont rendu la ligne d'assistance plus accessible. Le Centre régional de contact a été intégré au site internet « Ukraine is home » via une fonctionnalité d'« appel par clic » permettant de passer des appels sur internet. En 2026, cette fonctionnalité sera également intégrée au site « Syria is home » et aux pages d'aide du HCR pour renforcer les informations inter-régionales sur les retours. Via l'« appel par clic », le Centre régional de contact peut être déployé n'importe où en Europe dans un délai de quelques jours.

Le HCR demeure engagé à améliorer les normes de protection de l'enfant et la prévention de l'apatridie, plaidant pour l'inclusion des enfants à risque dans les systèmes nationaux de protection de l'enfant. Des projets menés en Espagne et en Italie ont permis de consolider les systèmes d'accueil et de protection pour les enfants non accompagnés, tandis que dans le nord de la France, l'Organisation continue à appeler de ses vœux un renforcement des protections pour les enfants dans des mouvements mixtes.

Trouver des solutions

Malgré un cadre juridique largement favorable, les réfugiés de l'ensemble de la région continuent à rencontrer des difficultés dans leur inclusion socioéconomique, y compris le chômage, le sous-emploi, la pauvreté et les obstacles persistants à la protection sociale et à l'éducation. Pour accroître l'autonomie, l'initiative de la Plate-forme régionale d'emploi pour les réfugiés du HCR renforcera les efforts d'engagement du secteur privé, de job matching et de soutien à l'employabilité. À l'heure actuelle, 10 plate-formes nationales ont été mises en place, des évaluations de la faisabilité étant en cours pour quatre pays supplémentaires.

Le renforcement de la base de preuves demeurera central dans la promotion de l'inclusion des réfugiés et des personnes apatrides dans les systèmes nationaux. Les efforts incluent la

réalisation d'une étude régionale sur le retour sur investissement du recrutement de réfugiés, la publication de recherches sur l'accès à la protection sociale, et la poursuite de la collaboration avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, le Groupe d'experts en statistiques sur les réfugiés, les déplacés et les apatrides et l'Office statistique de l'Union européenne et les homologues nationaux pour faire progresser l'inclusion statistique et générer des données sur l'inclusion socioéconomique.

Dans un contexte de réduction des ressources dans l'ensemble des opérations des HCR et parmi ses partenaires, le maintien de la capacité à mener des réponses efficaces et durables est une priorité en 2026. Les efforts seront centrés sur le renforcement de l'inclusion via un soutien personnalisé et la formation du gouvernement et des partenaires de la société civile, des initiatives de levée de fonds communes et l'encouragement de partenariats à haut impact avec le secteur public et privé, les acteurs du développement, les organisations dirigées par des réfugiés et la société civile afin de lever les obstacles existants.

En 2026, le HCR poursuivra ses efforts d'élargissement de l'accès aux solutions dans des pays tiers via la réinstallation et les voies complémentaires. L'Union européenne continue à mettre l'accent sur le développement des voies légales. Le premier plan de l'Union pour la réinstallation et l'admission humanitaire pour 2026-2027 a été adopté fin 2025, neuf États membres proposant 10 430 places de réinstallation, ce qui représente cependant un engagement réduit par rapport aux années antérieures. Les contributions supplémentaires au titre des programmes nationaux sont en attente de confirmation. Fin 2025, 9 789 réfugiés au total ont été réinstallés en Europe, dont 8 182 dans des États membres de l'Union européenne. Des programmes de mobilité des compétences qui favorisent les opportunités pour les réfugiés tout en contribuant à remédier aux pénuries dans l'Union européenne sont mis au point dans un nombre croissant de pays. Toutefois, davantage d'efforts de plaidoyer sont nécessaires pour assurer l'inclusion des réfugiés dans les accords de mobilité de la main-d'œuvre entre les États membres de l'Union européenne et les pays tiers.

Le HCR demeure engagé à combattre l'apatridie en Europe en collaboration étroite avec la société civile, les organisations régionales et les personnes ayant vécu l'expérience de l'apatridie. L'Alliance mondiale pour mettre fin à l'apatridie a déjà mobilisé l'appui de plusieurs gouvernements européens et parties prenantes. Le Pacte de l'Union européenne sur la migration et l'asile offre une précieuse occasion de renforcer l'identification et la protection des apatrides, notamment par des procédures de détermination de l'apatridie. Le HCR continuera à donner priorité à la prévention de l'apatridie chez l'enfant, guidant le plaidoyer via une compilation de bonnes pratiques conjointe avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Il maintiendra également son soutien aux autorités pour améliorer l'accès à l'enregistrement des naissances et aux documents d'identité, et collaborera avec la société civile, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, le Conseil de l'Europe et la Plate-forme sur l'apatridie du réseau européen des migrations pour faire progresser la sensibilisation et les solutions.

C. Information financière

En 2025, le Comité exécutif lors de sa soixante-seizième session, a approuvé un budget de 942 millions de dollars É.-U. pour les activités du HCR en Europe en 2026. Ce chiffre représente une diminution de 24 % pour 2026 par rapport au budget de 2025 (1 247 millions de dollars É.-U.).

Les trois opérations les plus importantes, évaluées à 744 millions de dollars É.-U., soit 79 % du budget total pour l'Europe, sont la République de Moldova (64 millions de dollars É.-U., 7 %), la Türkiye (210 millions de dollars É.-U., 22 %) et l'Ukraine (470 millions de dollars É.-U., ou 50 %).

En 2026, « trouver des solutions » devient le domaine d'impact ayant l'une des allocations budgétaires les plus importantes, s'établissant à 303 millions de dollars É.-U. (32 %) ; en 2025, il n'était que le troisième domaine d'impact, avec une allocation budgétaire de 25 %. Cela reflète la poursuite de la transition de l'assistance humanitaire vers les réponses durables axées sur l'inclusion, l'autonomie et la protection. Le domaine d'impact « réaliser les droits dans des environnements sûrs » nécessite 305 millions de dollars É.-U. (32 %), suivi de près par « créer un environnement de protection favorable », à 302 millions de dollars É.-U. (32 %). Les

besoins pour « responsabiliser les communautés et assurer l'égalité des sexes » s'élèvent à 32 millions de dollars É.-U., soit 3 % du budget pour l'Europe.

Au 31 janvier 2026, 33 % des besoins financiers de région pour 2026 étaient financés, au vu de l'allocation indicative des contributions non affectées et légèrement affectées.
